



**UNHCR**

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés



# Cadre stratégique pour l'action climatique

# Le changement climatique agit comme un multiplicateur de risques, entraînant des déplacements et des besoins de protection dans le monde entier.

## Introduction

Le présent document expose les paramètres de la réponse du HCR face à l'urgence climatique mondiale croissante. Il établit un cadre commun et une approche nous permettant de renforcer notre ambition selon trois piliers d'action clés – le droit et la politique, les opérations et la stratégie « d'écologisation » du HCR. Ce cadre sera principalement mis en œuvre moyennant l'élaboration de plans d'action pilotés aux niveaux régional et national en collaboration avec les communautés affectées, les gouvernements des pays d'accueil, les équipes de pays des Nations Unies et un grand nombre de partenaires, notamment les ONG, les organisations internationales, les institutions financières internationales et régionales, le secteur privé et les milieux universitaires.

Ce document est conforme aux Orientations stratégiques du Haut-Commissaire pour 2017-2021<sup>1</sup> et vient en complément des politiques, stratégies et orientations pertinentes du HCR. Il repose sur les Principes fondamentaux communs pour une approche de l'action climatique à l'échelle des Nations Unies,<sup>2</sup> et soutient la Stratégie d'action climatique du Secrétaire général 2020-2021, ainsi que le Plan d'action des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience.<sup>3</sup> Il renforce les engagements internationaux relatifs au changement climatique, aux catastrophes et aux dégradations environnementales prévus par le Pacte sur les réfugiés, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques.<sup>4</sup> Ce faisant, il contribue à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable,<sup>5</sup> de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale.

---

1 [Orientations stratégiques du HCR 2017-2021](#)

2 [Les Principes fondamentaux communs pour une approche de l'action climatique à l'échelle des Nations Unies](#) (en anglais)

3 [Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes aux fins du renforcement de la résilience \(2017\)](#) (en anglais)

4 [Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques \(2015\)](#). Document élaboré dans le cadre de l'initiative Nansen pilotée par des États et approuvé par 109 États.

5 Notamment l'objectif de développement durable (ODD) 13 sur l'action climatique, d'autres ODD étant également pertinents.

		Approche			
		Collaborative	Fondée sur des données	Innovante	Inclusive
Trois piliers d'action	 <b>1. Droit &amp; Politique</b>	<b>Objectif 1:</b> Guider l'interprétation et l'application des cadres juridiques et politiques pertinents, élaborer des orientations et susciter des discussions internationales			
	 <b>2. Opérations</b>	<b>Objectif 2.1:</b> Préserver et réhabiliter l'environnement naturel et limiter la dégradation de l'environnement dans les situations de déplacement <b>Objectif 2.2:</b> Améliorer la résilience des personnes déplacées et des communautés d'accueil face aux risques liés au climat et aux autres risques environnementaux <b>Objectif 2.3:</b> Renforcer la préparation, l'action anticipative et la réponse afin d'assurer la protection et des solutions pour les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil en cas de catastrophe			
	 <b>3. Empreinte écologique du HCR</b>	<b>Objectif 3:</b> Améliorer la préservation de l'environnement par le HCR en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en minimisant ses impacts négatifs sur l'environnement			

TCHAD. Camp de Djabal. Darfour, Soudan.

© HCR/Hélène Caux





**TCHAD.** La saison des pluies de 2020 a provoqué des inondations dans plusieurs localités au Tchad, notamment à Ndjamena, sa capitale.

© HCR/Aristophane Ngargoune

## Finalité

Le changement climatique constitue la principale crise de notre époque et ses effets pèsent de façon disproportionnée sur les personnes les plus vulnérables de la planète. Les personnes déracinées et les apatrides, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTQI+<sup>6</sup> et les peuples autochtones font partie de celles qui ont le plus grand besoin de protection.<sup>7</sup> Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres, « *Le temps des petits pas est révolu. Nous avons désormais besoin d'un changement transformationnel* ». Dans cet esprit, le HCR intensifie son engagement et son ambition de répondre aux défis humanitaires et de protection déjà aggravés par l'urgence climatique, d'atténuer les défis à venir et de s'y préparer.

Les plans mondiaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), le principal facteur de hausse rapide des températures moyennes, sont totalement insuffisants pour limiter le réchauffement à l'objectif convenu au niveau international de 1,5°C – ou au moins 2°C – d'ici la fin du siècle. Nous avons déjà dépassé 1,1°C et nous nous dirigeons vers les 3°C si les efforts d'atténuation ne sont pas rapidement et durablement renforcés. Le changement climatique se voit clairement dans l'intensité et la fréquence croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les pluies diluviennes, les sécheresses prolongées, les canicules et les cyclones. Ces risques contraignent déjà près de 23 millions de personnes à quitter leur foyer chaque année, selon une moyenne fondée sur les données des dix dernières années. La plupart de

---

6 Désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes et queer, ainsi que d'autres identités de genre et orientations sexuelles (LGBTQI+).

7 Fiche d'information conjointe du HCR et du Forum mondial des peuples autochtones sur le changement climatique (2020) [Connaissances des peuples autochtones et adaptation climatique](#) (en anglais)

ces personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays, tandis que d'autres peuvent également être contraintes de franchir les frontières en quête de sécurité et de protection.

La dégradation progressive de l'environnement liée au changement climatique, comme la désertification, crée également des conditions susceptibles d'engendrer des déplacements hors des terres arides et inhabitables. L'élévation du niveau de la mer augmente les inondations des côtes, l'érosion, la salinisation des sols et la menace d'inondation permanente des zones de basse altitude. Les communautés subissent des répercussions très importantes sur leur santé et leurs moyens de subsistance du fait de la perte de nourriture, d'eau, de terres et d'autres ressources naturelles essentielles pour leur survie et leur bien-être. La résilience face aux catastrophes liées au climat, à la dégradation de l'environnement et aux déplacements est souvent plus faible dans les pays fragiles et touchés par les conflits. Sept pays parmi les dix pays les plus vulnérables ou les moins préparés à gérer les impacts du changement climatique accueillent une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale.<sup>8</sup> Les catastrophes soudaines ou à évolution lente peuvent exacerber les dynamiques de conflit et augmenter l'impact d'autres facteurs de conflit et de fragilité.<sup>9</sup> Les huit pires crises alimentaires en 2019, qui ont toutes eu lieu dans des pays où le HCR intervient, étaient liées à la fois aux impacts du changement climatique et à des conflits.<sup>10</sup> Comme l'a montré la pandémie de COVID-19, d'autres crises ajoutent à cette complexité. Les risques liés au climat peuvent aussi entraver les solutions sûres, dignes et durables au déplacement, notamment les retours. En l'absence d'action climatique et de politique de réduction des risques de catastrophes ambitieuses, les catastrophes liées au climat pourraient conduire au doublement du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, soit plus de 200 millions chaque année d'ici 2050.<sup>11</sup>

Pour se préparer et faire face à ces défis, il est nécessaire de mettre en place d'urgence une action concertée, éclairée par les avancées scientifiques et technologiques les plus récentes. Tout en collaborant en priorité avec les personnes déracinées et les apatrides, les gouvernements des pays d'accueil et les communautés, le HCR coopérera avec les États membres des Nations Unies, les organisations internationales appartenant ou non au système des Nations Unies, d'autres acteurs humanitaires et du développement, les institutions financières internationales et régionales, les organisations régionales, les autorités locales, la société civile, notamment des organisations confessionnelles, des universitaires et d'autres experts, le secteur privé et les médias. En l'absence d'ambition collective de réduire et de s'adapter au changement climatique, les progrès pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) sont compromis.

---

8 ONU Info Juillet 2020, [L'urgence climatique constitue un « danger pour la paix », selon le Conseil de sécurité des Nations Unies](#) (en anglais)

9 HCR, [En péril : Protection internationale dans le contexte de la dynamique des liens entre le conflit ou la violence et les catastrophes ou le changement climatique, 2018](#) (rapport complet en anglais)

10 OCHA (2020). [Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020](#).

11 Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), [« Le coût de l'inaction : le coût humanitaire du changement climatique et comment il est possible de l'éviter »](#) (Genève, 2019) (en anglais)



**SOMALIE. Familles affectées par la sécheresse.**

© HCR/Mustafa Saeed



## COVID-19 et changement climatique

La Stratégie 2020-2021 du Secrétaire général des Nations Unies sur l'action climatique reconnaît que l'action climatique doit faire partie intégrante de la stratégie de sortie de la crise liée à la pandémie de COVID-19.<sup>12</sup> La détermination et l'unité sont nécessaires pour agir dans des situations difficiles, en renforçant notamment le soutien aux pays en développement disposant de capacités déjà limitées. Il est essentiel que les projets des gouvernements à moyen et à long termes privilégient la relance verte en prenant en compte les risques. De tels projets doivent également tenir compte de la situation des réfugiés et des personnes déplacées.<sup>13</sup>



**HONDURAS** *Le HCR et ses partenaires aident les communautés affectées par les tempêtes tropicales.*

© HCR/Rafael Mattar

---

<sup>12</sup> Voir les [Six actions climatiques du Secrétaire général des Nations Unies pour se remettre de la pandémie de COVID-19](#)

<sup>13</sup> HCR et Institut de recherche de Potsdam sur les effets du changement climatique (2020) [Covid-19, déplacements et changement climatique](#) (en anglais)

# Notre rôle

En tant qu'organisation internationale chargée de sauver des vies, de protéger les droits et d'assurer un avenir meilleur aux personnes déracinées et apatrides et à leurs communautés d'accueil, le HCR a une contribution importante à apporter à l'action climatique à l'échelle mondiale. Cette contribution s'appuie sur notre mandat de protection et notre expertise, notre présence opérationnelle sur le terrain et notre proximité avec les populations déplacées, notre rôle particulier dans l'approche humanitaire de groupes sectoriels, notre expérience du travail dans des situations complexes et notre réseau étendu de partenaires.

Le HCR est un leader d'opinion capable de mobiliser des réseaux de partenaires internationaux et locaux et de mettre en œuvre des solutions axées sur la protection. Nous fournissons des données, des analyses, ainsi qu'un soutien et des recommandations juridiques et techniques aux États membres pour servir de base à l'action climatique et à la réduction des risques de catastrophes à travers des objectifs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix qui donnent la priorité aux pays, aux communautés et aux personnes les plus vulnérables. En tant que membre de l'équipe spéciale de la CNUCC sur les déplacements de population et qu'invité permanent du groupe de pilotage de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes gérée par les États, le HCR collabore avec les gouvernements et coopère étroitement avec l'OIM et d'autres organisations, ainsi qu'avec la société civile et des partenaires académiques. Le HCR travaille également en collaboration avec le mécanisme de sécurité climatique du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant les risques de sécurité liés au climat, ainsi qu'avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

Pour tous les piliers d'action, le HCR adopte une approche fondée sur les droits et des données objectives concernant les questions de déplacement et d'apatridie. En collaboration avec un nombre croissant de partenaires humanitaires et du développement, nous agissons comme un catalyseur de solutions durables et de protection dans le contexte du changement climatique. Nous plaçons pour que les personnes déracinées et apatrides se représentent elles-mêmes dans les forums politiques et participent aux décisions qui affectent leur résilience face aux risques climatiques et environnementaux.



**BANGLADESH.** L'installation de réfugiés de Kutupalong agrandie et sécurisée par le HCR et ses partenaires.

© HCR/Roger Arnold

# Trois piliers d'action

## 1. Droit et politique

Objectif 1:

### **Guider l'interprétation et l'application des cadres juridiques et politiques pertinents, élaborer des orientations et susciter des discussions internationales**

La plupart des personnes déplacées à cause des catastrophes et des effets néfastes du changement climatique deviennent déplacées à l'intérieur de leurs propres pays. Au fil du temps, le HCR a joué un rôle important pour soutenir l'élaboration de lois et de politiques internationales, régionales, nationales et infranationales relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (ci-après « déplacés internes »). Ces efforts ont été soulignés par le Représentant spécial dans le cadre des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays en 1998.

Pour les personnes contraintes de franchir une frontière internationale, le cadre juridique mondial de protection internationale des réfugiés peut être applicable et permettre d'offrir une protection internationale efficace. En particulier, lorsque les effets du changement climatique et des catastrophes interagissent avec les violences, les conflits ou les persécutions qui sont à l'origine du déplacement, les personnes peuvent se voir reconnaître la qualité de réfugié au sens de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. En outre, la Convention de l'OUA et la Déclaration de Carthagène contiennent des critères plus larges de définition d'un réfugié qui reconnaissent comme réfugiées les personnes qui, du fait « d'événements troublant gravement l'ordre public » sont obligées de fuir leur pays. Cela peut se produire à la suite des effets néfastes du changement climatique et de catastrophes lorsque l'impact est suffisamment grave et lorsque l'État ne peut pas ou ne veut pas protéger les personnes contre cela. Dans les régions où la Convention de l'OUA et la Déclaration de Carthagène ne s'appliquent pas, les personnes confrontées à un risque réel de préjudice grave à cause des effets néfastes du changement climatique ou des catastrophes, et qui ne peuvent pas bénéficier de la protection de leur État, peuvent toujours être protégées contre le renvoi forcé et bénéficier de la protection internationale lorsque la gravité des risques justifierait l'application de l'obligation de non-refoulement en vertu du droit international coutumier et des instruments internationaux des droits de l'homme.<sup>14</sup>

**Comme l'a souligné le Comité des Nations Unies pour les droits de l'homme dans l'affaire *Teitiota c. Nouvelle Zélande (No. 2728/2016)*, des mesures internationales vigoureuses pour remédier aux effets néfastes du changement climatique s'imposent pour réduire les risques de préjudice grave qui seraient susceptibles d'engendrer des besoins de protection internationale. Ces effets néfastes peuvent constituer une cause profonde des déplacements et avoir une incidence sur la probabilité de trouver des solutions durables pour les personnes déjà déplacées.**

---

<sup>14</sup> Pour plus d'informations sur la pertinence des instruments de protection internationale pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte des effets néfastes du changement climatique et des catastrophes, voir les [Considérations juridiques relatives aux demandes de protection internationale faites dans le contexte des effets néfastes du changement climatique et des catastrophes](#), HCR, 2020.

## Les actions peuvent consister à :

- Jouer un rôle moteur pour guider l'interprétation juridique et l'application intégrale des cadres juridiques pertinents dans le contexte du changement climatique et des déplacements engendrés par des catastrophes
- Aider les États à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques et institutionnels visant à prévenir et à faire face aux déplacements, et à faciliter les solutions aux déplacements internes engendrés par des catastrophes
- Susciter des discussions internationales et élaborer des recommandations juridiques et normatives pour promouvoir et soutenir l'accès à la protection internationale des personnes en ayant besoin, notamment les réfugiés
- Plaider et apporter des conseils sur l'intégration de mesures axées sur la protection visant à répondre aux risques de déplacement et d'apatridie et sur l'inclusion des personnes déplacées dans les politiques et les stratégies de réduction/gestion des risques de catastrophes et dans les plans d'adaptation au changement climatique<sup>15</sup>
- Suivre les évolutions juridiques et politiques
- Mener des recherches et des actions de plaidoyer fondées sur des données objectives, par exemple sur l'action climatique axée sur la protection dans les situations d'urgence complexes, sur les déplacements transfrontaliers en raison des catastrophes et sur les risques d'apatridie dans les situations de catastrophes et de changement climatique
- Aider la communauté internationale et les États à évaluer et à réduire les risques d'apatridie résultant des impacts du changement climatique
- Conseiller les gouvernements sur la planification des réinstallations hors des zones dangereuses ou inhabitables comme mesure d'anticipation et d'adaptation de dernier ressort

## 2. Opérations

Le changement climatique aggrave les causes et les conséquences des déplacements et accroît les préoccupations de protection des personnes déracinées et des rapatriés. Selon tous les scénarios climatiques prévus, la réalisation des objectifs du HCR nécessitera que nous réduisions et que nous gérons les risques en adaptant nos processus et opérations internes.<sup>16</sup> Conformément à l'Agenda 2030 et au principe de « ne laisser personne pour compte », nous collaborons avec nos partenaires pour assurer l'inclusion des personnes déplacées à cause des catastrophes dans les services nationaux et pour élaborer des approches efficaces en matière de résilience et de solutions qui incluent les personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTQI+, les occupants de sites informels, les personnes sans terre et les communautés autochtones. Le renforcement de la résilience et des mesures de préparation est essentiel pour mener une action axée sur la protection, comme préconisé par de nombreux documents cadres comme le Pacte mondial sur les réfugiés et les priorités du Secrétaire général des Nations Unies pour la prévention.<sup>17</sup> Dans le même temps, la contribution du HCR continuera d'être sollicitée en réponse aux déplacements provoqués par des catastrophes, et nous devons y être mieux préparés. La préservation de l'environnement dans les situations de déplacement apporte des bénéfices mutuels pour les personnes et pour la nature et évite d'aggraver les risques stratégiques et opérationnels.<sup>18</sup>

---

15 Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (2019). [Des paroles aux actes – Déplacements liés aux catastrophes: Comment en réduire les risques, faire face à leurs répercussions et renforcer la résilience des populations touchées](#)

16 Le registre des risques stratégiques du HCR (2020) reconnaît que « l'incapacité à adapter notre positionnement stratégique, nos processus internes et notre mode de fonctionnement en réponse au changement climatique » représente un risque stratégique pour parvenir à nos objectifs (point 17).

17 [Priorités du Secrétaire général des Nations unies: la prévention](#) (en anglais)

18 Politique de gestion globale des risques au HCR (UNHCR/HCP/2020/2)

## Objectif 2.1:

**Préserver et réhabiliter l'environnement naturel et limiter la dégradation de l'environnement dans les situations de déplacement**

La gestion de l'environnement constitue une priorité du HCR dans toutes les phases de notre travail. Nous cherchons à contribuer à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles dans nos opérations sur le terrain en nous efforçant d'améliorer la gestion des déchets, de réduire l'érosion des sols, de mieux gérer les ressources en eau et de promouvoir les technologies à haut rendement énergétique. Ces mesures renforcent l'autosuffisance et l'inclusion économique des personnes déracinées. La planification durable des sites évite ou atténue la dégradation des terres et le risque de glissements de terrain, d'inondations et d'autres chocs climatiques. Cela réduit en outre le risque de déplacements secondaires et le besoin de réinstallation dans d'autres sites. L'amélioration des programmes environnementaux et énergétiques, en particulier la fourniture de modes de cuisson écologique, a également un impact positif sur la santé et les moyens de subsistance de toutes les personnes vivant dans des situations de déplacement.

Dans le cadre de notre Stratégie mondiale pour une énergie durable 2019-2024, le HCR mène une action ambitieuse pour éviter ou réduire les effets néfastes sur l'environnement. L'accès à une énergie durable et propre est étroitement lié à la protection et à la satisfaction des besoins essentiels. Cela crée également des communautés plus durables et inclusives, renforce la résilience face au changement climatique et contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Plus de 90% des réfugiés vivant dans des sites d'installation n'ont pas accès à l'électricité ou à des sources d'énergie propre. Les solutions d'énergie durable bénéficient à la fois aux communautés déplacées et aux communautés d'accueil et s'inscrivent dans les programmes plus globaux visant à soutenir les plans énergétiques nationaux et locaux des pays d'accueil conformément à l'ODD 7 visant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

**Réfugiés à Minawao, le camp de réfugiés « vert » au Cameroun**

## Le Défi de l'énergie propre :

Le Défi de l'énergie propre vise à garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous les sites d'installation de réfugiés et les communautés d'accueil environnantes d'ici 2030. Dans le cadre du Plan d'action mondial, le HCR pilote cette approche multi-acteurs destinée à trouver des solutions d'énergie propre pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil. Le groupe d'action chargé du Défi comporte plus de 50 membres, notamment des États membres, des organisations internationales, des entreprises du secteur privé et des ONG. Cette initiative est conçue pour être auto-financée par les contributions de ses membres.

### Domaines de réalisation :

- Les besoins énergétiques prioritaires des ménages de réfugiés dans les situations d'urgence (cuisson, éclairage et chauffage) sont satisfaits rapidement.
- Les réfugiés et les communautés d'accueil ont un accès suffisant à une énergie sûre et durable pour cuisiner trois repas quotidiens.
- Les réfugiés bénéficient de 200 watts par ménage et par jour, ce qui permet un éclairage et une connexion de base.
- Des technologies à haut rendement énergétique et des énergies renouvelables sont utilisées pour satisfaire les besoins des communautés en électricité : approvisionnement en eau centralisé, éclairage public, établissements scolaires, centres de santé et services d'appui humanitaire tels que bureaux et logement du personnel.

## L'écologisation de Cox's Bazar, au Bangladesh. Avant et après.



## Les actions peuvent consister à :

- Privilégier la préservation de l'environnement dans tous les secteurs, comme la planification des sites et des installations, les abris et les hébergements, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé publique, l'éducation et les aides en espèces
- Veiller à ce que les réponses opérationnelles soient de plus en plus climatiquement neutres, notamment pour la sélection et la distribution des articles de secours essentiels, ainsi que pour la planification et la construction des sites
- Renforcer l'accès durable et le recours aux énergies renouvelables, aux technologies à haut rendement énergétique et aux solutions d'économie d'énergie<sup>19</sup>
- Améliorer les capacités et les connaissances du personnel du HCR concernant les politiques, les instructions et les meilleures pratiques environnementales dans tous les secteurs
- Collaborer avec les gouvernements et les partenaires pour promouvoir le boisement, la reforestation et l'agriculture durable
- Plaider auprès des gouvernements centraux et régionaux pour qu'ils développent des infrastructures permettant de fournir une énergie fiable et durable aux réfugiés et aux communautés d'accueil

### Objectif 2.2 :

#### **Améliorer la résilience des personnes déplacées et des communautés d'accueil face aux risques liés au climat et aux autres risques environnementaux**

Les réfugiés et les déplacés internes sont souvent très exposés et vulnérables aux chocs liés au climat et à la dégradation de l'environnement.<sup>20</sup> Dans les zones d'accueil et de retour, les risques climatiques et environnementaux peuvent amplifier les besoins humanitaires et de protection, ainsi que la complexité opérationnelle, en engendrant notamment des déplacements secondaires, répétés et prolongés, et en restreignant la liberté de circulation et l'accès à l'aide humanitaire. Les chocs climatiques et la dégradation de l'environnement peuvent aussi aggraver les tensions ou les conflits existants, accentuant encore les vulnérabilités et les déplacements. La résilience des réfugiés, des déplacés internes et des communautés d'accueil face aux effets du climat dépendra en grande partie de leur accès aux ressources financières, techniques et institutionnelles qui répondent à la fois à leurs besoins immédiats et à des solutions à long terme.<sup>21</sup> L'objectif du HCR est de renforcer la protection des personnes déracinées et de leurs communautés d'accueil en investissant dans des actions anticipatives pour réduire et gérer ces risques et promouvoir la mise en œuvre de solutions. La collaboration et les partenariats avec les populations affectées sont essentiels, en particulier lorsque nous pouvons tirer des leçons des pratiques d'adaptation traditionnelles et autochtones efficaces et culturellement adaptées et les soutenir. Les risques climatiques et environnementaux doivent être pris en compte dans toutes les activités de préparation, notamment l'analyse du contexte, la planification, la formation et le renforcement des capacités, le développement et la coordination des partenariats, ainsi que le pré-positionnement des ressources.<sup>22</sup> Lorsque qu'un risque naturel se produit alors que le HCR est déjà l'organisation chef de file des groupes sectoriels chargés de la protection, de la coordination et de la gestion des camps et/ou des abris, il conserve ces responsabilités de direction et de coordination conformément aux modalités du Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC).

---

19 Conformément à la Stratégie mondiale du HCR pour une énergie durable 2019 – 2024

20 Les réfugiés peuvent comprendre des personnes dont le déplacement et le besoin de protection internationale sont liés à des catastrophes ou aux effets néfastes du changement climatique dans leurs pays d'origine, comme indiqué dans la première partie de ce document.

21 Hallegatte, S.; Rentschler, J.; Rozenberg, J. 2020. Principes d'adaptation : Guide pour concevoir des stratégies d'adaptation et de résilience face au changement climatique (en anglais). Banque mondiale, Washington, DC

22 [Mesures de préparation du HCR aux situations d'urgence concernant les réfugiés](#) (en anglais)

Le Pacte mondial sur les réfugiés insiste sur la nécessité de réduire les risques de catastrophes, notamment par le biais de mesures de préparation qui tiennent compte des mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux d'alerte et d'action rapide, des prévisions de futurs déplacements basées sur des données objectives, ainsi que sur l'inclusion des réfugiés dans les stratégies de réduction des risques de catastrophes.<sup>23</sup> Le HCR peut jouer un rôle de catalyseur pour promouvoir et soutenir les innovations et l'accès aux meilleures technologies, à des mesures de prévention et à des solutions qui tiennent compte des risques climatiques et environnementaux. Le partenariat est au cœur de son action et il collabore avec les équipes de pays des Nations Unies, en particulier l'OIM, les institutions financières internationales et les partenaires du développement pour remédier aux facteurs de déplacement liés au climat et permettre de progresser vers des solutions durables. Nous soutenons et nous encourageons l'inclusion des personnes déracinées et l'intégration de leurs préoccupations dans les politiques, les plans et les programmes d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophes.

---

23 HCR (2019) [Changement climatique et déplacements liés à des catastrophes selon le Pacte mondial sur les réfugiés](#) (en anglais)

## Réduire les risques liés à la mousson dans les installations de réfugiés à Cox's Bazar, au Bangladesh

Le projet d'entretien du site et d'ingénierie (SMEP) est une initiative conjointe du HCR, de l'OIM et du PAM visant à améliorer les infrastructures dans les sites d'installation de réfugiés à Cox's Bazar et à les protéger contre le risque permanent de glissements de terrain et d'inondation pendant la saison de la mousson. Les glissements de terrain, les inondations et la saturation des sols en eau à cause des abondantes pluies de mousson affectent les routes, les abris et les services dans les camps, provoquant des dommages importants et engendrant des risques accrus de protection.

Outre l'amélioration des infrastructures, le HCR et ses partenaires ont préparé des zones de réinstallation sûres pour les réfugiés exposés aux inondations et aux glissements de terrain. Les communautés réfugiées sont également formées et responsabilisées comme intervenants de première ligne dans le but de parvenir à une approche communautaire de la planification d'urgence. Les agents communautaires de proximité volontaires font du porte-à-porte, diffusent des informations et sensibilisent à la façon dont les familles peuvent mieux se protéger elles-mêmes et protéger leurs abris.



## Les actions peuvent consister à :

- Intégrer les risques naturels, climatiques et environnementaux dans les examens et les registres des risques stratégiques et opérationnels du HCR afin d'améliorer les méthodes d'anticipation et la préparation<sup>24</sup>
- Intégrer les risques liés au climat dans les analyses et les évaluations des risques multiples et de l'impact, notamment les évaluations de l'impact environnemental et/ou les évaluations environnementales rapides effectuées au début des situations d'urgence et à intervalles réguliers
- Intégrer la réduction des risques de catastrophes dans la planification des camps et des sites d'installation et dans les solutions proposées aux réfugiés et aux rapatriés
- Renforcer les systèmes communautaires d'alerte rapide et d'action rapide, notamment l'accès à des prévisions météorologiques en temps opportun, à des exercices d'évacuation et à des actions de renforcement des capacités
- Prévoir des financements d'actions de préparation et d'intervention anticipée basés sur des prévisions
- Promouvoir l'évaluation et l'accès à des informations concernant la viabilité et la durabilité des retours et des réinstallations prévues en tenant compte des risques de catastrophes liés au climat à différentes échéances<sup>25</sup>
- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation et de réduction des risques par zone pour renforcer la durabilité des solutions dans les zones de retour ou de réinstallation
- Plaider pour que les gouvernements et le secteur privé adaptent les plans d'aménagement territorial et urbain et prévoient des infrastructures et des services résilients face au changement climatique pour éviter d'enfermer des personnes déplacées et des communautés d'accueil vulnérables dans des zones à haut risque
- Soutenir des dispositifs de mobilité régionale permettant aux réfugiés de trouver des emplois et d'acquérir des compétences et rechercher des solutions à plus long terme en collaboration avec l'OIM et d'autres agences des Nations Unies
- Soutenir le développement des capacités de nos employés et des partenaires concernant l'intégration des risques liés au changement climatique dans la programmation, ainsi que des approches et des méthodes de préparation et de programmation communautaires et intelligentes face au climat dans les situations de déplacement

### Objectif 2.3 :

#### **Renforcer la préparation, l'action anticipative et la réponse afin d'assurer la protection et des solutions pour les personnes déplacées et leurs communautés**

Les catastrophes provoquées par des risques liés au climat et aux intempéries forcent des millions de personnes à quitter leur foyer chaque année. Les personnes qui n'ont pas les moyens et les ressources d'anticiper et de se préparer correctement, et que les gouvernements ne peuvent pas ou ne veulent pas protéger efficacement, ont généralement les besoins les plus importants en matière de population. La plupart d'entre elles restent à l'intérieur de leur pays de résidence, mais certaines franchissent les frontières internationales et peuvent se retrouver coincées dans des cycles de déplacements prolongés ou répétés. Des outils et des partenariats innovants, notamment avec des institutions financières internationales et des agences de développement, renforceront notre capacité d'anticiper, de réduire et de gérer le changement climatique, les risques naturels et les impacts environnementaux. Lorsque le déplacement a lieu au-delà des frontières internationales en raison des effets néfastes suffisamment graves du changement et des catastrophes climatiques, et lorsque l'État ne peut pas ou ne veut pas protéger contre cela, le mandat du HCR et son expertise opérationnelle en matière de protection justifieraient son engagement sur le plan opérationnel (voir Objectif 1).

---

24 Politique de gestion globale des risques au HCR (UNHCR/HCP/2020/2)

25 HCR, OIM et Université Georgetown (2017) [Boîte à outils : Planifier les réinstallations pour protéger les personnes contre les catastrophes et le changement climatique](#) (en anglais) et HCR, Université Georgetown et Brookings Institution (2015) [Recommandations pour protéger les personnes contre les catastrophes et le changement climatique en planifiant les réinstallations](#) (en anglais)

La politique du HCR relative aux situations de déplacement interne souligne également la pertinence de notre expertise en matière de protection dans le contexte des mesures de préparation et de réponse «aux déplacements forcés ou aux relocalisations planifiées résultant des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement». Lorsque des catastrophes majeures conduisent à un afflux massif de nouveaux acteurs, notamment de certains acteurs indifférents aux préoccupations de protection, l'engagement du HCR, prévisible et axé sur la protection, devient d'autant plus important. La préparation, qui repose sur des connaissances relatives aux catastrophes liées au climat et aux risques environnementaux, est essentielle pour élaborer des réponses coordonnées, prévisibles, opportunes et axées sur la protection. Elle est également fondamentale pour le relèvement rapide et la recherche de solutions durables qui prennent en compte les risques de catastrophes en cours et futurs. Le HCR pilote les initiatives de préparation dans le cadre des groupes sectoriels pertinents en appliquant l'approche de préparation et de réponse aux situations d'urgence mise en place par le Comité permanent interorganisations (IASC).

## Engagement du HCR dans les réponses inter-agences aux déplacements internes provoqués par des catastrophes

Le HCR vise à assurer une réponse rapide et ferme aux déplacements internes, «sans regret»<sup>26</sup> et pour une période de temps limitée.<sup>27</sup> Lorsque des catastrophes de grande ampleur nécessitent une réponse à l'échelle du système des Nations Unies, le HCR doit être prêt à participer aux protocoles d'intensification du Comité permanent interorganisations des Nations Unies (IASC).<sup>28</sup> Sous la direction générale du Coordonnateur humanitaire ou résident des Nations Unies à l'échelle nationale, le HCR pilote la réponse dans le cadre du groupe sectoriel chargé de la protection, en coordination avec le gouvernement ou une ONG internationale assurant la coprésidence dans la mesure du possible, dès lors que trois critères sont remplis :

1. présence suffisante du HCR dans le pays
2. demande du gouvernement, et
3. accord inter-agences avec d'autres organisations ayant un mandat de protection (UNICEF et HCDH)

Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne<sup>29</sup>

### Les actions peuvent consister à :

- Améliorer l'utilisation innovante et stratégique des données et des prévisions fondées sur des données objectives concernant les tendances des déplacements potentiels liés aux risques et aux impacts climatiques et environnementaux afin d'éclairer les mesures d'anticipation en collaboration avec les instances scientifiques, les gouvernements, les organisations régionales et les agences des Nations Unies
- Analyser le contexte politique et institutionnel de la gestion des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique pour guider la collaboration avec les acteurs, les mécanismes et les réseaux locaux pertinents
- Planifier les interventions d'urgence, notamment le pré-positionnement des ressources et les processus de la chaîne d'approvisionnement, dans l'hypothèse à la fois de déplacements à l'intérieur du pays et au-delà des frontières

26 Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (septembre 2019), partie 6.

27 La durée de six mois d'une déclaration d'urgence, qui figure dans la Politique du HCR sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence et dans les protocoles d'intensification de l'IASC à l'échelle du système, peut servir de référence à cet égard.

28 [Protocoles d'activation SCALE-UP à l'échelle du système, IASC](#) (2018) (en anglais)

29 [Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne](#) (2019) (en anglais)

- Élaborer des stratégies de sortie pour passer le relais aux autorités gouvernementales et aux partenaires locaux du développement
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques et élaborer des instructions sur la protection des déplacés internes dans les situations de catastrophes et les effets néfastes du changement climatique
- Promouvoir des partenariats avec les municipalités qui accueillent des populations déplacées pour investir dans des infrastructures et des services urbains résilients et soutenir l'intégration des déplacés internes
- Utiliser des communications stratégiques et des actions de plaidoyer auprès des gouvernements et des acteurs nationaux et locaux du développement pour promouvoir des avancées rapides vers des solutions durables tenant compte des risques
- Clarifier notre rôle et répondre de façon plus prévisible aux déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes et au climat en tenant compte non seulement de notre expertise en matière de protection mais surtout de la définition plus large du réfugié contenue dans la Convention de l'OUA et dans la Déclaration de Carthage.

### 3. Empreinte écologique du HCR

#### Objectif 3:

#### **Améliorer le respect de l'environnement par le HCR en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre et en minimisant ses impacts négatifs sur l'environnement**

Conformément à l'appel du Secrétaire général des Nations Unies préconisant que les opérations des Nations Unies soient respectueuses de l'environnement ou « vertes », le HCR vise à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre (GES) et à minimiser tous les impacts environnementaux négatifs de ses opérations. Minimiser les dommages causés à l'environnement contribue à l'action climatique mondiale et protège les moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles, la santé et la sécurité des populations déplacées et des communautés d'accueil. La gestion durable contribue aussi à l'utilisation efficace des ressources naturelles et financières.

Par exemple, nous avons mis en œuvre des solutions d'énergie propre pour les bureaux extérieurs et les logements du personnel, en remplaçant les générateurs diesel et en réduisant les émissions dues aux transports grâce à des systèmes de gestion du parc de véhicules. Nous avons considérablement amélioré le suivi de notre durabilité grâce à l'inventaire environnemental qui collecte des données sur les émissions de carbone, la production de déchets et la consommation d'eau. Le HCR s'est engagé à maintenir la neutralité carbone, qui a été atteinte pour la première fois en 2018 grâce à la compensation de nos émissions. Conformément à l'engagement du HCR en matière d'achats responsables, nous souhaitons privilégier les biens et les services qui minimisent l'impact négatif sur l'environnement, qui sont durables tout au long de leur cycle de vie et dont les fournisseurs agissent de manière écologique. Les considérations sociales et environnementales font partie des critères d'évaluation et de sélection des biens et des services, concernant leur fabrication, leur transport, leur conditionnement, leur utilisation et leur élimination.

L'adaptation rapide de nos méthodes de travail en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment la visioconférence et la limitation des voyages, montre que les politiques « vertes » et les changements de comportement sont possibles. Des mesures supplémentaires sont prévues pour améliorer encore la gestion durable et intelligente face au climat de nos installations, déchets, consommations d'eau et d'énergie, voyages, parc de véhicules et achats de biens et de services.

## Les actions peuvent consister à :

- Identifier les possibilités de transition vers d'autres sources d'énergie, avec une préférence pour les énergies renouvelables, et compenser les émissions de GES inévitables pour atteindre la neutralité climatique
- Mettre en place des capacités techniques internes de gestion durable et intelligente face au climat des installations, notamment l'initiative Boîte verte, et étendre l'inventaire environnemental à tous les bureaux pour surveiller nos émissions de carbone, notre production de déchets et notre consommation d'eau
- Fournir les services conjoints du HCR et du PAM concernant le parc de véhicules à l'ensemble du système des Nations Unies et encourager une politique inter-agences d'évaluation, de gestion et de réduction des émissions de carbone grâce à une utilisation efficace et effective du parc mondial de véhicules
- Mobiliser des défenseurs de « l'écologisation » pour promouvoir la sensibilisation, les bonnes pratiques et les changements de comportement
- Inclure les considérations de durabilité des achats dans tous les processus d'approvisionnement
- Déployer le Fonds vert pour permettre des investissements à plus long terme dans la durabilité
- Élaborer une politique environnementale du HCR pour garantir la mise en œuvre de stratégies et d'instructions durables et intelligentes face au climat, concernant notamment les voyages, les approvisionnements, les fournitures et la logistique, les installations et la gestion du parc de véhicules, la gestion des déchets et de l'eau, la gestion des bâtiments, la gestion des événements<sup>30</sup> et les communications

## Principales initiatives de la Stratégie du HCR « Du bleu au vert » (2020)<sup>31</sup>



L'initiative **Boîte verte** soutient l'installation de compteurs électriques dans les bureaux du HCR, connecte ces compteurs à un tableau de bord général qui surveille la consommation d'énergie des bureaux et aide à identifier des options énergétiques alternatives.



**Le Fonds vert** aide à convertir les bâtiments et les bureaux du HCR sur le terrain du diesel aux énergies renouvelables pour faire à la fois des économies de carbone et d'argent. Il permettra aussi aux sous-délégations de conclure des contrats à long terme avec des fournisseurs d'énergie du secteur privé pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'installations solaires. Le Fonds vert est un mécanisme de garantie dans lequel le même capital peut être réutilisé pour soutenir plusieurs sites au fil du temps.



L'initiative des **Données vertes** met en place des systèmes et des politiques pour la collecte de données en temps réel et de haute qualité sur les émissions de GES, l'énergie, les déchets et l'eau dans l'ensemble du HCR, en créant un entrepôt de données et des tableaux de bord pour faciliter le suivi, l'établissement de rapports et la prise de décision.

30 Pour tous les événements parrainés par le HCR, ce dernier encourage le respect de la liste des points essentiels à vérifier pour organiser un événement durable.

31 Conformément à la [Stratégie des Nations Unies 2020-2030 pour une gestion durable](#) (en anglais)

# Notre approche

## Collaborative

Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies, nous collaborons avec une diversité importante et croissante de partenaires afin de mobiliser les capacités, les ressources, les connaissances et l'influence requises pour répondre aux défis de protection actuels et futurs liés à l'urgence climatique et obtenir des résultats et des impacts collectifs à grande échelle.

En appui aux gouvernements et dans le cadre des efforts concertés des Nations Unies, nous privilégions les partenariats avec les acteurs nationaux et locaux, notamment les ONG, les organisations de réfugiés et de déplacés internes, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les personnes LGBTQI+ et d'autres groupes présentant diverses préoccupations de protection et capacités. Nous privilégions les partenariats stratégiques avec les organisations de développement, les institutions financières internationales, notamment le groupe de la Banque mondiale, et collaborons plus largement avec

## Partenariats à impact :

En 2017, le HCR s'est associé au gouvernement allemand par l'entremise de la banque de développement KfW pour créer la plus grande installation solaire jamais construite dans un camp de réfugiés afin de fournir une énergie propre indispensable à 80 000 réfugiés syriens vivant dans le camp de Zaatari en Jordanie. Grâce à cette installation, l'approvisionnement en électricité est passée de 6 à 8 heures par jour auparavant à 12 à 14 heures actuellement. L'énergie supplémentaire permet aux résidents de conserver la nourriture, d'effectuer des tâches ménagères plus efficacement et aux enfants d'étudier le soir.

Les émissions annuelles de CO2 du camp ont été réduites de 13 000 tonnes métriques par an, soit l'équivalent de 30 000 barils de pétrole. L'installation dégage aussi des économies annuelles de près de 5,5 millions de dollars qui sont réinvestis dans des projets humanitaires dans toute la Jordanie. En outre, la construction de l'installation solaire a fourni un emploi à des travailleurs jordaniens locaux ainsi qu'à 75 réfugiés syriens. L'installation étant connectée au réseau électrique jordanien, l'électricité non consommée est réinjectée dans le réseau pour soutenir les besoins énergétiques de la communauté d'accueil.



le secteur privé. L'accent mis par le groupe de la Banque mondiale sur la fragilité, la résolution des conflits et des violences et sur la prévention et l'action rapide est l'occasion de renforcer le lien entre aide humanitaire et aide au développement, ce qui constitue une approche essentielle pour faire face de manière globale au changement climatique et aux déplacements liés aux catastrophes.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'OIM, l'autre agence de la famille des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la mobilité humaine, avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et avec des centres d'excellence scientifique et académique. Les plateformes et les réseaux multipartites à tous les niveaux sont essentiels pour mener à bien ces actions, notamment le Forum mondial sur les réfugiés, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l'équipe spéciale de la CNUCC sur les déplacements de population et le Réseau des Nations Unies sur les migrations.

## Inclusive

Conformément à la Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité<sup>32</sup> et à notre engagement de redevabilité envers les personnes affectées,<sup>33</sup> nous nous efforçons de veiller à ce que toutes les personnes relevant de notre compétence aient un accès équitable et non discriminatoire à l'assistance et à la protection, ainsi que leur mot à dire dans toutes les décisions politiques et opérationnelles qui affectent leur vie. Sachant que le changement climatique aggrave les inégalités préexistantes, nous cherchons à amplifier la voix des personnes isolées et marginalisées et à garantir que nos décisions et nos actions ne soient pas seulement guidées par leurs préoccupations et leurs points de vue mais leur permettent aussi de transformer leur vie.

## Fondée sur des données objectives

Nous veillons à ce que nos décisions s'appuient sur les meilleures données factuelles disponibles et nous collaborons avec des centres d'excellence scientifique et académique pour développer les données et les connaissances nécessaires à l'élaboration des politiques et à la mise en œuvre des pratiques. Le HCR est bien placé pour rassembler les connaissances locales, les apprentissages tirés de l'expérience sur le terrain, l'expertise en matière de protection, la science du climat et les sciences sociales afin d'éclairer les politiques et de gérer les risques. Conformément à la Stratégie du HCR pour la transformation des données 2020-2025<sup>34</sup> et à la Stratégie du Secrétaire général des Nations Unies sur les données 2020-2022,<sup>35</sup> nous soutenons les efforts visant à améliorer la collecte et la qualité des données, ainsi que leur accès. Nous utilisons des données fiables, pertinentes et détaillées qui nous permettent de répondre aux divers besoins des personnes déracinées et apatrides dans différents contextes, et notre compréhension des interactions entre le changement climatique et d'autres facteurs de vulnérabilité et de déplacement façonne notre réponse et nos solutions.

## Innovante

L'urgence climatique nécessite de nouveaux modes de pensée et de nouvelles approches qui transforment la façon dont nous travaillons, en nous incitant à être beaucoup plus tournés vers l'avenir et prêts à faire face aux risques croissants. Nous sommes déterminés à soutenir les innovations qui nous permettent d'adapter notre

---

32 [Politique du HCR sur l'âge, le genre et la diversité](#), HCR, 8 mars 2018

33 [Redevabilité envers les personnes affectées](#), HCR

34 [Stratégie du HCR de transformation des données 2020-2025: Soutenir la protection et les solutions](#) (en anglais)

35 [Stratégie de données du Secrétaire général pour une action de tous, partout. 2020-2022](#) (en anglais)

réponse en anticipant les déplacements et les risques futurs en matière de protection. Par exemple, nous collaborons avec des partenaires pour développer des analyses prédictives et des outils pour élaborer des politiques et des programmes axés sur les risques, en fédérant la science du climat et les sciences sociales, les nouvelles technologies et les sources d'informations (notamment les big data et l'intelligence artificielle) et l'expertise en matière de protection. En collaboration avec des banques de développement, des investisseurs, des donateurs et des partenaires d'exécution, nous élaborons des mécanismes de financement innovants qui dépassent nos modèles de financement traditionnels basés uniquement sur des subventions afin de renforcer la viabilité financière, de permettre un déploiement plus rapide et une programmation continue pour soutenir l'action climatique, comme le Fonds de protection environnementale des réfugiés (voir ci-dessous) et le mécanisme du Fonds vert (voir pilier 3).



LIBAN.  
*Des enfants syriens  
posent pour une photo.*  
© HCR/Hani Al Moulia

## En cours d'élaboration – Le Fonds de protection environnementale des réfugiés (REP) :

Le HCR met actuellement en place un fonds d'avances remboursables pour mobiliser des crédits carbone qui financeraient de manière durable des projets environnementaux à grande échelle, comme des projets de reforestation, l'amélioration des foyers de cuisson et la fourniture de combustibles alternatifs pour la cuisson. Ces initiatives sont indispensables pour atténuer les dommages environnementaux liés aux afflux de réfugiés, créer des « emplois verts » pour les habitants et réduire les risques pour les réfugiés dus à la dégradation des sols et à la déforestation dans les zones de déplacement, notamment le risque accru de violences sexuelles et sexistes pour les femmes car elles doivent parcourir de plus longues distances pour ramasser du bois, ainsi que le risque accru de conflit lié à la concurrence face à la pénurie de ressources.